

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 juin 2015

Le 22 juin 2015, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal DESROUSSEAUX, Maire.

Etaient présents :

Nicole BARD, Martine CATERINO, Pascal DESROUSSEAUX, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Jacky HANCKE, Anne LAUGIER, Claude MARMIER, Aurelio VICQUERY.

Absente excusée : Laurence LAMALLE.

Intervenant invité : Mr Xavier AUBIN.

La séance est ouverte à 20 h 00.

Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

Nous observons une minute de silence à la mémoire de Claude DROUOT.

1/ Animation Vanne-Amont AESN : délibération.

Monsieur le Maire ayant invité Monsieur AUBIN à présenter le dossier Animation Vanne-Amont, nous débutons la séance par cet alinéa afin de libérer notre intervenant pour la suite de la réunion. Travaillant au sein de l'entreprise Vivescia, il est à même de nous expliquer l'origine et le but d'une étude sur la qualité de l'eau qui a été déclenchée par le Syndicat Vanne Amont dans le cadre des actions menées sur l'eau potable ; il s'agit d'une prise de conscience, suite principalement au Grenelle de l'Environnement, qui doit être provoquée par une mise en place d'actions préventives, puis curatives selon les résultats recueillis.

Cette étude fut menée de 2010 à 2014, par la coopérative Vivescia, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de l'Aube et l'entreprise Soufflet Agriculture, et soutenue financièrement par l'Agence de l'Eau, le Conseil Général de l'Aube et les collectivités locales concernées.

Cette étude concernait 19 communes dont Bucey-en-Othe, et 24 captages. Le coût de cette étude se révélant très élevé (6 000 € par captage) si elle est faite à titre individuel, la commune de Bucey se félicite aujourd'hui d'avoir participé à l'étude qui fut donc menée mutuellement avec les autres communes concernées, ramenant son coût à environ 780 € pour Bucey.

Notre surface de captage est de 285 hectares, dont 99 hectares de surface agricole utile, le reste étant constitué de forêts.

En 2010 à l'issue des différents relevés effectués, les communes ont été classées par ordre de résultat sur la qualité de leur eau, en tenant compte pour chacune d'entre elles : 1/ de la surface alimentant le captage, et 2/ des pratiques utilisées en matière phytosanitaire pour le traitement de leurs espaces verts. Il s'avère que notre commune, « bien classée » il y a encore quelques années, se voit aujourd'hui classée « K4 » ce qui signifie un risque phytosanitaire accru du fait de la présence de l'atrazine, dérivé d'un herbicide interdit d'utilisation depuis une quinzaine d'années, dont la dégradation se révèle finalement très lente, et qui descend dans le sol jusqu'à atteindre les nappes phréatiques.

D'où nécessité, pour Bucey entre autres, de participer à un plan d'action qui va être mené suite à la publication du rapport définitif établi en avril 2015, et se traduira par des actions de sensibilisation à des pratiques plus réfléchies en matière de traitement des sols par herbicides, engrais, etc... A la suite du diagnostic établi, il y a nécessité de faire des propositions d'amélioration.

Il faut entendre par « animation », l'ensemble de réunions de sensibilisation menées auprès des agriculteurs et des dirigeants de communes, pour arriver à réduire l'impact des produits utilisés sur nos ressources en eau.

Un accompagnement fait de conseils techniques doit être mis en place pour aider à la bonne réalisation de ces transformations dans nos habitudes de vie ; ceci pour nous permettre d'éviter d'avoir recours dans l'avenir à des solutions curatives beaucoup plus coûteuses. Cela passera par l'optimisation des conditions d'application des produits phytosanitaires, l'alternance des cultures au profit de certaines céréales nécessitant moins de produits, etc.

D'où la création d'une structure qui coordonnera les actions, qui proposera des conseils techniques ; la coopérative Vegellia assurera le recrutement d'un animateur, emploi à mi-temps pris en charge à 80 % par l'agence de l'eau Seine Normandie et à 20 % par les communes : une règle de calcul, selon la surface concernée pour chacune d'entre elles, donne pour résultat un coût de 254 € par an pour Bucey.

Il s'agit, dans le cadre de la réunion de ce soir, de délibérer et se prononcer sur le bien-fondé de la mise en place de ces actions d'animation : à l'unanimité nous donnons notre accord.

A la suite de cela, nous aurons trois ans pour mener les actions nécessaires pour améliorer nos pratiques en matière de traitements phytosanitaires, en constituant un Comité de Pilotage avec des représentants des collectivités ; ces trois ans écoulés, les actions non entreprises à titre volontaire, deviendront alors obligatoires, donc soumises par la Préfecture à des sanctions en cas de non-respect.

2/ Embauche d'un agent technique en CUI/CAE.

Malgré le sérieux et le dynamisme dont fait preuve Angélique, l'emploi d'un seul agent communal se révèle insuffisant pour mener à bien l'entretien de tout le village. De plus, la triste disparition de notre fontainier Claude Drouot nous amène à envisager de confier les tâches dont il se chargeait à d'autres intervenants ; parmi celles-ci, le relevé des index de consommation hebdomadaire de la station, les relevés de compteurs annuels chez les particuliers, l'entretien de la zone de captage, peuvent être effectués par les employés communaux, ceci ne requérant aucune habilitation particulière. Par contre d'autres tâches plus complexes (les dosages de produits, l'entretien de la pompe à eau de Javel, le contrôle de l'installation électrique, les purges et le nettoyage du réservoir) doivent être confiées à des professionnels.

Monsieur le Maire envisage donc de créer un second emploi d'agent communal en contrat aidé pour répondre aux besoins de l'entretien de la commune.
Nous sous-traiterons les tâches plus spécifiques concernant la gestion de l'eau aux services de la SDDEA.

Pour ce contrat d'agent communal, Monsieur le Maire propose d'embaucher un habitant de Fontvannes qui bénéficie d'un contrat aidé à la hauteur de 90 % d'aide pour la commune, pour une durée initiale de 6 mois reconductible ; cette personne est âgée de 57 ans. Une journée d'intégration et une visite médicale d'embauche sont prévues pour les prochains jours.

Notre équipe étant de ce fait renforcée, il s'agira ensuite de coordonner le travail de nos deux agents pour que chacun œuvre dans les meilleures conditions, et également prévoir un équipement vestimentaire pour ce deuxième employé. Il pourrait prendre son poste lundi 29 juin.

3/ Modification des statuts de la CDC : transfert de la compétence « Maison Médicale ».

Dans le cadre du projet de création d'une maison médicale à Estissac, il s'agit simplement de modifier les statuts de la Communauté de Communes afin de lui donner l'habilitation pour la construction de cette nouvelle structure.

Voté à l'unanimité.

4/ Compte-rendu des travaux de voirie.

L'ensemble des travaux effectués en mai-juin par la société Eiffage est très satisfaisant. Il reste quelques finitions à apporter : engazonnement des espaces verts, talus à stabiliser, petits aménagements à terminer localement, balayage des gravillons dans environ trois semaines sur l'ensemble des voies refaites. Une consultation est en cours auprès de paysagistes pour les aménagements.

L'installation de barrières de protection pour empêcher les automobilistes, peu soucieux du respect de l'environnement, de rouler sur les bas-côtés à l'approche du coussin berlinois à la sortie de Bucey direction Fontvannes sera intégrée dans cette consultation.

D'autre part, dans le cadre de l'aménagement de l'accessibilité handicapé de la cour de la mairie confié à l'entreprise Nunès, nous intégrerons l'apport de terre végétale et de graviers pour réaménager le reste de la cour.

5/ Questions diverses.

- Nicole Bard fait part à Monsieur le Maire d'un problème concernant la rue du Carrefour, où elle habite : en effet, depuis un certain temps, certains automobilistes peu scrupuleux empruntent cette rue interdite sauf aux riverains et y circulent à grande vitesse au mépris de toute prudence et de tout respect des habitants, ceci pour éviter les ralentisseurs installés sur la rue principale. Monsieur le Maire s'engage à faire intervenir les forces de l'ordre dans les plus brefs délais et de manière répétitive pour dissuader ces automobilistes de passer dans cette rue.
- Prêt des bancs et tables : nous rappelons que toute demande et mouvement de matériel doivent être impérativement enregistrés par la Secrétaire de mairie, seule habilitée à la gestion de ce poste.

- Tri sélectif : Monsieur le Maire nous lit un extrait du rapport annuel concernant la gestion et le coût des déchets rédigé par la Communauté de Communes.
Sur les opérations menées pour le tri sélectif ; il ressort que le coût de traitement des ordures ménagères non recyclables est en augmentation constante du fait de l'augmentation progressive des taxes, alors que le coût du tri sélectif est en baisse grâce aux subventions de l'Etat.
Conclusion : plus on trie de manière sélective, plus on fait des économies. Le tri mal fait coûte ! Nous allons vers une « surveillance » du comportement des citoyens, afin de les amener à prendre conscience de l'importance de ne pas mélanger les matières recyclables et non recyclables et de se discipliner pour aider à mieux valoriser leurs déchets.
- Monsieur le Maire nous parle d'autre part de courriers anonymes qu'ont reçus récemment par voie postale plusieurs habitants de la commune, et contenant des propos injurieux et diffamatoires à l'encontre de certaines personnes de Bucey et d'une commune voisine ; les Maires des communes concernées ont déposé une plainte auprès de la Gendarmerie ; tout sera mis en œuvre pour que justice soit faite.

La séance est levée à 22 h 30.